

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2545

17 octobre 2008

### SOMMAIRE

|  |        |   |        |
|--|--------|---|--------|
| Antarex International S.A. ....                      | 122157 | Hôtel du Moulin S.A. ....                             | 122159 |
| Arc Advisory Company S.A. ....                       | 122159 | HR Services S.A. ....                                 | 122116 |
| Arcobaleno Fund ....                                 | 122116 | INL Consulting GmbH ....                              | 122125 |
| Atlas Peaks S.A. ....                                | 122120 | Interbay Germany Commercial Finance S.<br>à r.l. .... | 122132 |
| Axell S.A. ....                                      | 122119 | Ippocrate Luxembourg S. à r.l. ....                   | 122115 |
| Banque Carnegie Luxembourg S.A. ....                 | 122151 | IT-Investment Northern Europe Holding<br>S.A. ....    | 122147 |
| BCAT Germany S.à.r.l. ....                           | 122131 | IT sur Alzette S.A. ....                              | 122128 |
| BLG Spain Holding Company S.à r.l. ....              | 122123 | LBREP II Adam S.à r.l. ....                           | 122116 |
| C.G.S.E. S.à r.l. ....                               | 122139 | LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l. ....                | 122114 |
| Changreen, Société civile ....                       | 122151 | LBREP II Primmo S.à r.l. ....                         | 122158 |
| Compagnie Immobilière du Cents S.A. ....             | 122122 | Luxus S. à r.l. ....                                  | 122156 |
| Consultis Conseil S.A. ....                          | 122160 | Makiro S.A. ....                                      | 122117 |
| ECP FII Finagestion S.à. r.l ....                    | 122119 | Monterey Capital III Sàrl ....                        | 122160 |
| European Collective Integral Luxembourg<br>S.A. .... | 122118 | Nivesh S.A. ....                                      | 122115 |
| European Power Systems S.A. ....                     | 122125 | Nivesh S.A. ....                                      | 122114 |
| European Real Estate S.A. ....                       | 122159 | Pocatello S.à r.l. ....                               | 122137 |
| Eysackers S.A. ....                                  | 122122 | ProLogis France LXXV S.à r.l. ....                    | 122120 |
| Faja ....  | 122115 | ProLogis UK CCXX S.à r.l. ....                        | 122141 |
| Finance Investors S.A. ....                          | 122143 | REL Lux S.A. ....                                     | 122117 |
| Fortis Private Euro-Fashion-Center ....              | 122142 | Saga Select ....                                      | 122156 |
| Fretless Investments S.à r.l. ....                   | 122117 | Schubtrans A.G. ....                                  | 122125 |
| Gaetano Zannini International S.A. ....              | 122147 | Seraya S.A. ....                                      | 122119 |
| Gap Investment S.A. ....                             | 122123 | Société Immobilière Nuts S.A. ....                    | 122141 |
| G.M. Lux S.A. ....                                   | 122118 | Société Immobilière Nuts S.A. ....                    | 122160 |
| Guardian Glass S.A. ....                             | 122158 | Triton Masterluxco 2 S.à r.l. ....                    | 122134 |
| Hôtel du Château S.A. ....                           | 122159 | Ulmus S.A. ....                                       | 122143 |
| Hôtel du Château S.A. ....                           | 122123 | Wader A.G. ....                                       | 122114 |
| Hôtel du Moulin S.A. ....                            | 122142 | Word Lux S.A. ....                                    | 122118 |
| Hôtel du Moulin S.A. ....                            | 122156 |   |        |

**Wader A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 45.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008128635/201/12.

(080149708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Nivesh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 55.798.

Le bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128744/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08841. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.056.475,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 105.544.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

LBREP II Harbor Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008127967/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Ippocrate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 596.600,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.959.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

*Ippocrate Luxembourg S. à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008127969/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Faja, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.139.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128518/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02284. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Nivesh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.798.

—  
Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008128746/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08843. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**HR Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 78.679.

Le bilan au 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128745/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**LBREP II Adam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 121.572.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

*LBREP II Adam S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008127970/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Arcobaleno Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 94.352.

Je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'Administrateur de votre société, avec effet au 27 août 2008. Dès lors, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission et de pourvoir à mon remplacement dans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Andrea PRENCIPE.

Référence de publication: 2008127923/1494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Makiro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 76.513.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2008128971/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**REL Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 129.472.

Aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 29.09.2008 geht hervor, dass der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 01.10.2008 von 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, nach 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, verlegt wurde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 29.09.2008.

*Für den Verwaltungsrat*

Unterschriften

Référence de publication: 2008128966/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Fretless Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 139.854.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 septembre 2008*

1) Monsieur Paul MARX a démissionné de son mandat de gérant.

2) Monsieur Roberto E. RAMIREZ, administrateur de sociétés, né à San Salvador (Salvador), le 25 juin 1971, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston (États-Unis d'Amérique), 200, Clarendon Street, 56th Floor, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3) Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FRETLESS INVESTMENTS S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126993/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**Word Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 81.486.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 4 septembre 2008*

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Messieurs Daniele MARIANI employé privé, né le 3.08.1973 à Ascoli Piceno (Italie), Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), et Lorenzo GIANELLO, juriste, né le 25.12.1976 à Rome (Italie), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Adrien SCHAUS, Madame Marie-Fiore RIES-BONANI et Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, administrateurs sortants. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

WORD LUX S.A.

Daniele MARIANI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008126999/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

---

**G.M. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 119.942.

—  
Aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 29.09.2008 geht hervor, dass der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 01.10.2008 von 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, nach 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29.09.2008.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2008128984/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00087. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**European Collective Integral Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 85.125.

—  
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008129011/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**ECP FII Finagestion S.à. r.l, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.656.

## EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 26 juillet 2008 que M. Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Firenze, Italie et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg a été nommé en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 24 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2008.

*POUR ECP FII FINAGESTION SARL*

SGG Corporate Services S.A.

*Mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2008127821/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01074. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080149318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Seraya S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.549.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Thierry SIMONIN. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.*SERAYA S.A.**C. SCHWICKERATH / T. SIMONIN**Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008127983/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080148842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Axell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.706.

Veillez prendre note du changement suivant:

Le siège social de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été transféré de L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 24/09/2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour AXELL S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126990/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080147204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**ProLogis France LXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.729.

à rayer: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c`ad, ProLogis France Developments Incorporated ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c`ad, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c`ad, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c`ad, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à modifier: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 une (1) part social détenue dans la Société par son actionnaire unique, c`ad, ProLogis European Finance XI Sàrl a été transférée à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

|   |                    |
|---|--------------------|
| ProLogis European Holdings XI Sarl      | 1 part             |
| ProLogis European Finance XI Sarl ..... | 599 parts          |
| Total .....                             | 600 parts sociales |

Le 23 septembre 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2008127419/1127/41.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Atlas Peaks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 120.631.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand eight, on the seventeenth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Geoffroy PIERRARD, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ING LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 6.041,

by virtue of a proxy given on September 17 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "ATLAS PEAKS S.A.", having its registered office in L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret, has been incorporated pursuant to a notarial deed on October 13th, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2265 of December 5th, 2006;
- that the capital of the corporation "ATLAS PEAKS S.A." is fixed at ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EUROS (1,250,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY (1,250) shares with a par value of ONE THOUSAND EUROS (1.000.- EUR) each, fully paid up;
- that ING LUXEMBOURG S.A., prenamed, has become owner of all the shares;
- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at September 17 2008, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at September 17 2008 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's directors and independent auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND ONE HUNDRED EUROS (1,100.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Geoffroy PIERRARD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ING LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 6.041, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "ATLAS PEAKS S.A.", ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret, a été constituée suivant acte notarié en date 13 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2265 du 5 décembre 2006;
- que le capital social de la société "ATLAS PEAKS S.A." s'élève actuellement à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1.250.000.- EUR) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que ING LUXEMBOURG S.A., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 septembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 17 septembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et réviseur indépendant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement MILLE CENT EUROS (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. PIERRARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2008, LAC/2008/38156. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008128929/220/97.

(080148027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

#### **Eysackers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.835.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128756/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06588. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

#### **Compagnie Immobilière du Cents S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 97.359.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 02.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128110/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08913. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Gap Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 76.966.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128716/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00078. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Hôtel du Château S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 1, rue de Medernach.  
R.C.S. Luxembourg B 88.057.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128146/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00640. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**BLG Spain Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 133.357.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the eighteenth of September.  
Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Irina PENZINA, employee, with professional address at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"BLG Europe Holdings LLC", an American Limited Liability Company, with its registered office at 4425, Ponce de Leon Boulevard, Coral Gables, Florida 33146, USA,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Coral Gables on July 31, 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "BLG Spain Holding Company S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 133357, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on 17 October 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2826 of 6 December 2007.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "BLG Spain Holding Company S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "BLG Spain Holding Company S.à r.l.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Madame Irina PENZINA, employée privée, avec adresse professionnelle au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"BLG Europe Holdings LLC", une société à responsabilité limitée américaine, ayant son siège social au 4425, Ponce de Leon Boulevard, Coral Gables, Floride 33146, USA,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à Coral Gables, Floride, le 31 juillet 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "BLG Spain Holding Company S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133357, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2826 du 6 décembre 2007.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "BLG Spain Holding Company S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "BLG Spain Holding Company S.à r.l.", prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. PENZINA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12056. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008127169/239/91.

(080148561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**INL Consulting GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 81.672.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008128632/201/12.

(080150170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Schubtrans A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 82.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008128631/201/12.

(080150171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**European Power Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.522.

In the year two thousand eight, on the tenth of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Is held:

An extraordinary general meeting of shareholders of "EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 59.522, incorporated under the denomination FORUM INVEST S.A. pursuant to a notarial deed dated 30 May 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 494 of 11 September 1997. The articles of incorporation of the company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 23 April 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 531 of 21 July 1998.

The meeting is opened at 2.30 p.m. with Mrs Dominique Pacci, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anne-Lies Van Den Eeckhaut, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre Sprimont, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Amendment of the article 4 of the articles of incorporation as follows:

"The object of the corporation is the study and development of all and any industrial equipment or infrastructure of any kind directly or indirectly relating to the production, marketing, distribution, transport (including via pipe line) or storage of energy, whether electrical, gas or otherwise, as well as any industrial products relating to the service to communities or enterprises including water purification and distribution, the subscription, taking of participating interests, financing and financial interest in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies, trading partnerships, syndicates or group of enterprises, as well as the management of the funds available to it and the control, management and turning to account of its participating interests. The corporation may in general carry out all and any financial, commercial, real estate and moveable operations directly or indirectly relating to its corporate purpose. The corporation may also act as purchaser and/or seller of electrical power and/or fuel products, including gas, either in form of wholesale or distribution. The corporation may likewise act as intermediary within the scope of its participations in view of the realisation of international investment and financing projects."

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *Resolution*

The general meeting resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the company so that it will read henceforth as follows:

" **Art. 4.** The object of the corporation is

- the study and development of all and any industrial equipment or infrastructure of any kind directly or indirectly relating to the production, marketing, distribution, transport (including via pipe line) or storage of energy, whether electrical, gas or otherwise, as well as any industrial products relating to the service to communities or enterprises including water purification and distribution,

- the subscription, taking of participating interests, financing and financial interest in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies, trading partnerships, syndicates or group of enterprises, as well as the management of the funds available to it and the control, management and turning to account of its participating interests.

The corporation may also act as purchaser and/or seller of electrical power and/or fuel products, including gas, either in form of wholesale or distribution.

The corporation may likewise act as intermediary within the scope of its participations in view of the realisation of international investment and financing projects.

The corporation may in general carry out all and any financial, commercial, real estate and moveable operations directly or indirectly relating to its corporate purpose."

There being no further items on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at nine hundred euro (EUR 900).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.522, constituée sous la dénomination FORUM INVEST S.A. suivant acte notarié en date du 30 mai 1997 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 494 du 11 septembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 531 du 21 juillet 1998.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Dominique Pacci, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a pour objet l'étude et le développement de tous équipements industriels ou infrastructures de tous types se rapportant directement ou indirectement à la production, à la commercialisation, à la distribution, au transport (y compris par pipe-line), ou au stockage d'énergie électrique, gazière ou autre, ainsi que de tous produits industriels se rapportant au service de collectivités ou d'entreprises, et notamment l'épuration et la distribution d'eau, la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social. La société peut également agir comme acheteur et ou/vendeur d'énergie électrique et/ou de produits pétroliers, incluant le gaz, soit par la vente en gros soit par la vente au détail. Elle peut également agir, dans le cadre de ses participations, comme intermédiaire, pour la réalisation de projets d'investissements et de financements internationaux.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

- l'étude et le développement de tous équipements industriels ou infrastructures de tous types se rapportant directement ou indirectement à la production, à la commercialisation, à la distribution, au transport (y compris par pipe-line), ou au stockage d'énergie électrique, gazière ou autre, ainsi que de tous produits industriels se rapportant au service de collectivités ou d'entreprises, et notamment l'épuration et la distribution d'eau,

- la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut également agir comme acheteur et/ou vendeur d'énergie électrique et/ou de produits pétroliers, incluant le gaz, soit par la vente en gros soit par la vente au détail.

Elle peut également agir, dans le cadre de ses participations, comme intermédiaire, pour la réalisation de projets d'investissements et de financements internationaux.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

122128

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dominique Pacci, Anne-Lies Van Den Eeckhaut, Pierre Sprimont et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008, LAC/2008/37088. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008126661/7241/151.

(080147582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**IT sur Alzette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.016.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jeunink Andreas ANTOON, commerçant, demeurant à NL-1078 PK Amsterdam, Vrijheidslaan 30h, ici représentée par Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de IT SUR ALZETTE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations de gestion et commercialisation de data bases, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) divisé en CENT (100) actions de TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront le cas échéant être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

*Souscription et libération*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Monsieur Jeunis Andreas ANTOON, prénommé, cent actions 100 Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de HUIT MILLE EUROS (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Jeunink Andreas ANTOON, commerçant, né à Waalre, le 31 mars 1963, demeurant à NL-1078PK Amsterdam, Vrijheidslaan, 30h.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

MONTEREY AUDIT SARL, ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey.

*Quatrième résolution*

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

*Cinquième résolution*

L'assemblée faisant usage de la prérogative lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011, Monsieur Jeunink Andreas ANTOON, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans son sens le plus large et sous sa signature individuelle.

*Sixième résolution*

Le siège social est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. CLAESSENS - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008 LAC/2008/37139. — Reçu à 0,50%: cent soixante euros EUR 160,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trente septembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127595/242/142.

(080148984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**BCAT Germany S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 133.766.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the eighteenth of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Irina PENZINA, employee, with professional address at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"Stichting BCAT Germany", a foundation established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Amsterdam on July 7, 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "BCAT Germany S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 133766, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on 29 October 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2965 of 20 December 2007.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "BCAT Germany S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "BCAT Germany S.à r.l.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Madame Irina PENZINA, employée privée, avec adresse professionnelle au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"Stichting BCAT Germany", une fondation de droit des Pays-Bas, ayant son siège social Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à Amsterdam, le 7 juillet 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "BCAT Germany S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133766, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2965 du 20 décembre 2007.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "BCAT Germany S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "BCAT Germany S.à r.l.", prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. PENZINA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12057. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008127170/239/91.

(080148562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Interbay Germany Commercial Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 136.355.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the eighteenth of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Irina PENZINA, employee, with professional address at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"BLG Europe Holdings LLC", an American Limited Liability Company. with its registered office at 4425, Ponce de Leon Boulevard, Coral Gables, Florida 33146, USA,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Coral Gables on July 31, 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "Interbay Germany Commercial Finance S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 136355, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on 28 January 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 696 of 20 March 2008.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at thirty thousand five hundred euro (EUR 30.000.-) represented by one thousand two hundred (1.200) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "Interbay Germany Commercial Finance S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "Interbay Germany Commercial Finance S.à r.l.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Madame Irina PENZINA, employée privée, avec adresse professionnelle au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"BLG Europe Holdings LLC", une société à responsabilité limitée américaine, ayant son siège social au 4425, Ponce de Leon Boulevard, Coral Gables, Floride 33146, USA,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à Coral Gables, Floride, le 31 juillet 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "Interbay Germany Commercial Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 136355, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 28 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 696 du 20 mars 2008.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000.-), représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "Interbay Germany Commercial Finance S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "Interbay Germany Commercial Finance S.à r.l.", prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre

tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. PENZINA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12058. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008127171/239/92.

(080148563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 121.037.

In the year two thousand and eight, on the ninth day in the month of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TRITON MASTERLUXCO 2 S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 30 October 2006 published in the Mémorial C number 2323 of 13 December 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 121.037. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, on 27 December 2007, published in the Mémorial C number 601 of 11 March 2008.

The extraordinary general meeting is declared open at 08.00 p.m., with Maître Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. To create, in addition to the existing Classes of Shares, one new Class of Shares, namely the Class 4 Shares.
2. To re-denominate the existing five hundred thousand (500.000) Ordinary Shares currently held by Plymouth HoldCo S.à r.l. into five hundred thousand (500.000) Class 4 Shares to trace the Targeted Investment (as defined in article 5 of the articles of incorporation) in relation to direct or indirect participations in the Papyrus group of companies.
3. To amend article 5 first and third paragraph of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.
4. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the proposed resolutions.
5. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to create, in addition to the existing Classes of Shares, one new Class of Shares namely the Class 4 Shares.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to re-denominate the existing five hundred thousand (500.000) Ordinary Shares currently held by Plymouth HoldCo S.à r.l. into five hundred thousand (500.000) Class 4 Shares to trace the Targeted Investment (as defined in article 5 of the articles of incorporation of the Company) in relation to direct or indirect participations in the Papyrus group of companies.

*Third resolution*

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend article 5 first and third paragraphs of the articles of incorporation of the Company, to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5 first paragraph of the articles of incorporation shall as from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Company is set at seventy thousand euro (EUR 70,000.-) divided into five hundred thousand (500,000) Class 1 Shares, five hundred thousand (500,000) Class 2 Shares, five hundred thousand (500,000) Class 3 Shares, five hundred thousand (500,000) Class 4 Shares and five million (5,000,000) Ordinary Shares (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and being fully paid up."

As a result, article 5 third paragraph of the articles of incorporation shall as from now on read as follows:

"The Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares together with any additional classes of shares that the Company may create from time to time shall be referred to as the "Investment Shares", such term does however exclude the Ordinary Shares."

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the Board of Managers in order to implement the above resolutions.

There being no other business, the extraordinary general meeting was thereupon closed at 08.20 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "TRITON MASTERLUXCO 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2323 du 13 décembre 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.037. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 601 du 11 mars 2008.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 20.00 heures sous la présidence de Maître Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1 Création, en plus des Catégories de Parts Sociales existantes, d'une nouvelle Catégorie de Parts Sociales, à savoir les Parts Sociales de Catégorie 4.

2 Redénomination des cinq cent mille (500,000) Parts Sociales Ordinaires existantes actuellement détenues par Plymouth HoldCo S.à r.l. en cinq cent mille (500,000) Parts Sociales de Catégorie pour corrélérer l'Investissement Visé (tel que défini dans l'article 5 des statuts de la Société) en relation avec des participations, qu'elles soient directes ou indirectes, dans le groupe de sociétés Papyrus.

3 Modification de l'article 5 premier et troisième paragraphe des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées qui précèdent.

4 Délégation de tous pouvoirs au conseil de gérance afin d'appliquer les résolutions proposées.

5 Divers

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer, en plus des Catégories de Parts Sociales existantes, une nouvelle Catégorie de Parts Sociales, en l'occurrence les Parts Sociales de Catégorie 4.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de redénommer les cinq cent mille (500,000) Parts Sociales Ordinaires existantes actuellement détenues par Plymouth HoldCo S.à r.l. en cinq cent mille (500,000) Parts Sociales de Catégorie 4 pour corrélérer l'Investissement Visé (tel que défini dans l'article 5 des statuts de la Société) en relation avec des participations, qu'elles soient directes ou indirectes, dans le groupe de sociétés Papyrus.

*Troisième résolution*

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 premier et troisième alinéas des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, l'article 5 premier alinéa aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Capital social souscrit. Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Catégorie 1, cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Catégorie 2, cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Catégorie 3, cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Catégorie 4 et cinq millions (5.000.000) Parts Sociales Ordinaires (ensemble les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale"), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), toutes entièrement libérées."

En conséquence, l'article 5 troisième alinéa aura dorénavant la teneur suivante:

"Les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4 ainsi que les autres catégories de Parts Sociales que la Société peut émettre de temps à autres, sont dénommées comme des "Parts Sociales d'Investissement", terme qui exclut cependant les Parts Sociales Ordinaires."

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous les pouvoirs au Conseil de Gérance pour mettre en œuvre les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LOESCH, M. JONAS, C. BLESS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2008, Relation: EAC/2008/11570. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008127168/239/150.

(080148301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Pocatello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.932.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société de droit panaméen HONTI DEVELOPMENT S.A., établie et ayant son siège social Via Espana, 122, Bank Boston Building 8th Floor, Panama, République de Panama, immatriculée au "Mercantile Department at Microjacket 623331, Document 1378264",

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "POCATELLO S.à R.L."

**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société pourra enfin effectuer toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, ainsi que toutes opérations mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente novembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription - Libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique HONTI DEVELOPMENT S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

122139

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ huit cent cinquante euros.

*Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

2.- Est nommée gérante de la société:

La société de droit panaméen HONTI DEVELOPMENT S.A., établie et ayant son siège social Via Espana 122, Bank Boston Building 8th Floor, Panama, République de Panama, immatriculée au "Mercantile Department at Microjacket 623331, Document 1378264".

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 septembre 2008. Relation GRE/2008/3697. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents (0,50% = 62,50).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008126723/231/122.

(080147254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**C.G.S.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: IMMO-JO.

Siège social: L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 141.936.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Giuseppe GALLA, commerçant, né à Favara, (Italie), le 14 décembre 1960, demeurant à B-4100, Seraing, 33, rue Julien Lahaut, (Belgique),

lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes.

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "C.G.S.E. S.à r.l." (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques. La Société a en outre pour objet la vente de vêtements en détail.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Capellen, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

## **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

122141

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

*Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Giuseppe GALLA, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.
2. Monsieur Giuseppe GALLA, commerçant, né à Favara, (Italie), le 14 décembre 1960, demeurant à B-4100 Seraing, 33, rue Julien Lahaut, (Belgique), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.
4. Décision est prise d'adopter "IMMO-JO" comme enseigne commerciale.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GALLA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2008. Relation GRE/2008/3765. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents (0,50% = 62,50 €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008126726/231/113.

(080147306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**Société Immobilière Nuts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 80.608.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128089/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01257. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080149163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**ProLogis UK CCXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.194.

à rayer: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis UK Holdings S.A. ont été transférées à ProLogis Management II Sarl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 19 septembre 2008 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

|   | Parts<br>sociales |
|---|-------------------|
| ProLogis European Finance XI Sarl ..... | 500               |
| Total .....                             | 500               |

Le 23 septembre 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2008127416/1127/37.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08648. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

### **Hôtel du Moulin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 6, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 98.574.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128097/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01265. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

### **Fortis Private Euro-Fashion-Center, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.905.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 7 août 2008*

1. La cooptation de Mme Monique JUNCKER a été ratifiée. Elle a été nommée comme administrateur en remplacement de Monsieur Daan den BOER jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

2. M. Hans DE GRAAF a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 23/09/2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Fortis Private Euro-Fashion-Center  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008127858/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Ulmus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 62.638.

Le bilan au 31/12/2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008127263/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Finance Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 141.989.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Madame Vania BARAVINI, ci-après nommée, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 30 juillet 2008.
2. Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, ici représenté par Madame Vania BARAVINI, ci-après nommée, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 30 juillet 2008.
3. Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

**Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FINANCE INVESTORS S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 25.000.000 (vingt-cinq millions d'euros) qui sera représenté par 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 juillet 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et paiement

Les 100.000 (cent mille) actions ont été souscrites comme suit par:

| Souscripteurs                                    | Nombre<br>d'actions | Montant<br>souscrit<br>et libéré<br>en EUR |
|--|---------------------|--|
| 1. ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée . . . . . | 99.998              | 999.980                                    |
| 2. John SEIL, prénommé . . . . .                 | 1                   | 10   |
| 3. Vania BARAVINI, prénommée . . . . .           | 1                   | 10   |
| TOTAUX . . . . .                                 | 100.000             | 1.000.000                                  |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.000.000 (un million d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 7.300.-.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Madame Vania BARAVINI, employée privée, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur John SEIL, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

#### Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

#### Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 août 2008. LAC/2008/32935. — Reçu cinq mille Euros (EUR 5.000.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008127130/208/200.

(080148309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Gaetano Zannini International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 78.185.

Le bilan au 31/12/2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 OCTOBRE 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008127303/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**IT-Investment Northern Europe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.972.

In the year two thousand eight, on the twenty-third of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company IT-INVESTMENT NORTHERN EUROPE HOLDINGS S.A., a limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 December 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 98 dated on 28 January 2000, which articles of association have been modified by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28 April 2000, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 681 dated on 21 September 2000, by a notarial deed of Maître Jean Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 31 January 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 966 dated on 17 May 2006 and by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 August 2008, not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Association C and for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 5 September 2008, not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Association C.

The extraordinary general meeting is opened by Maître Philippe MULLER, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman,

and appointing Mrs Corinne PETIT, private employee, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints Mrs Sylvie DUPONT, private employee, as scrutineer residing in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, having been signed "ne varietur" by the proxyholders representing the shareholders authorised to vote and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital authorised to vote, are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the capital of the Company by an amount of Twenty Eight Thousand Eight Hundred and Fifty Four Euros Seventy Eight Cents (EUR 28,854.78) to bring it from its present amount of Fifty Seven Thousand Seven Hundred and Nine Euros Fifty Six Cents (EUR 57,709.56) represented by Two Thousand Three Hundred and Twenty Eight (2,328) shares without any nominal value, to Twenty Eight Thousand Eight Hundred and Fifty Four Euros Seventy Eight Cents (EUR 28,854.78) by the cancellation of One Thousand One Hundred and Sixty Four (1,164) shares without any nominal value held by the Company itself;

2. Allocation of the exceeding part of the acquisition value of the redeemed shares which will be over their par value to the special reserve created for the redemption of shares;

3. Statement that the balance of the special reserve will return to the profit brought forward;

4. Increase of the capital of the Company by an amount of Two Thousand One Hundred and Forty Five Euros Twenty Two Cents (EUR 2,145.22) to bring it from its present amount of Twenty Eight Thousand Eight Hundred and Fifty Four Euros Seventy Eight Cents (EUR 28,854.78) represented by One Thousand One Hundred and Sixty Four (1,164) shares without any nominal value, to Thirty One Thousand Euros (EUR 31,000) by the increasing of the par value of the existing shares by the conversion of part of the brought forward profit of the Company amounting to Two Thousand One Hundred and Forty Five Euros Twenty Two Cents (EUR 2,145.22);

5. Subsequent amendments of Article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease and increase of share capital;

6. Allocation to the brought forward profit of the exceeding part of the legal reserve after the above modifications of the capital of the Company;

7. Authorization to any director of the Company to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and

8. Miscellaneous.

- after that, the general meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to decrease the capital of the Company by an amount of twenty-eight thousand eight hundred and fifty-four euro seventy-eight cents (EUR 28,854.78) to bring it from its present amount of fifty-seven thousand seven hundred and nine euro fifty-six cents (EUR 57,709.56) represented by two thousand three hundred and twenty-eight (2,328) shares without any nominal value, to twenty-eight thousand eight hundred and fifty-four euro seventy-eight cents (EUR 28,854.78) by the cancellation of one thousand one hundred and sixty-four (1,164) shares without any nominal value held by the Company itself.

*Second resolution*

The general meeting decides to allocate the exceeding part of the acquisition value of the redeemed shares which is over their par value to the special reserve created for the redemption of shares.

*Third resolution*

The general meeting states that the balance of the special reserve will return to the profit brought forward.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to increase the capital of the Company by an amount of two thousand one hundred and forty-five euro twenty-two cents (EUR 2,145.22) to bring it from its present amount of twenty-eight thousand eight hundred and fifty-four euro seventy-eight cents (EUR 28,854.78) represented by one thousand one hundred and sixty-four (1,164) shares without any nominal value, to thirty-one thousand euro (EUR 31,000) by the increasing of the par value of the existing shares by the conversion of part of the brought forward profit of the Company amounting to two thousand one hundred and forty-five euro twenty-two cents (EUR 2,145.22).

*Fifth resolution*

The general meeting decides to amend Article 5 paragraph 1, of the articles of association so as to reflect the above decrease and increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5. (paragraph 1).** The subscribed corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by one thousand one hundred and sixty-four (1,164) shares without any nominal value."

*Sixth resolution*

The general meeting decides to allocate the brought forward profit of the Company the exceeding part of the legal reserve in an amount of two thousand six hundred and seventy euro and ninety-six cents (EUR 2,670.96) after the above

modifications of the share capital of the Company, so to bring such legal reserve to a new amount of three thousand and one hundred euro (EUR 3,100.-).

#### *Seventh resolution*

The general meeting decides to authorise any director of the Company to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the members of the board of the meeting and of the proxyholders representing the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting and of the proxyholders representing the shareholders, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société IT-INVESTMENT NORTHERN EUROPE HOLDINGS S.A., une société anonyme constituée sous la loi luxembourgeoise en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 décembre 1999, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 98 du 28 janvier 2000, dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 681 du 21 septembre 2006, par acte de Maître Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 966 en date du 17 mai 2006, par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C et pour la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte par Maître Philippe MULLER, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant comme président

et désignant Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée « ne varietur » par les mandataires représentant les actionnaires autorisés à voter et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumise ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social autorisés à voter, sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

- Les associés déclarent et prient le notaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la société d'un montant de Vingt Huit Mille Huit Cent Cinquante Quatre Euros et Soixante Dix Huit Cents (EUR 28.854,78) pour l'apporter de son montant actuel de Cinquante Sept Mille Sept Cent Neuf Euros Cinquante Six Cents (EUR 57.709,56) à Vingt-Huit Mille Huit Cent Cinquante Quatre Euros et Soixante Dix Huit Cents (EUR 28.854,78) par l'annulation de Mille Cent Soixante Quatre (EUR 1.164) actions sans indication de valeur nominale détenues par la Société elle-même;

2. Affectation de l'excédent de la valeur d'acquisition des actions annulées par rapport à leur pair comptable à la réserve spéciale mise en place lors du rachat des actions;

3. Constat que le solde de la réserve spéciale réintégrera le profit reporté;

4. Augmentation du capital social de la société d'un montant de Deux Mille Cent Quarante Cinq Euros et Vingt Deux Cents (EUR 2.145,22) pour l'apporter de son montant actuel de Vingt Huit Mille Huit Cent Cinquante Quatre Euros et

Soixante Dix Huit Cents (EUR 28.854,78) représenté par mille cent soixante quatre (1.164) actions sans indication de valeur nominale, à Trente-et-un Mille Euros (EUR 31.000), par l'augmentation du pair comptable des actions existantes par la conversion d'une partie du profit reporté de la Société d'un montant de Deux Mille Cent Quarante Cinq Euros et Vingt Deux Cents (EUR 2.145,22);

5. Modification de l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la société afin de refléter la diminution et l'augmentation de capital ci-dessus;

6. Affectation au profit reporté de l'excédent de la réserve légale après les prédites modifications du capital social de la Société;

7. Autorisation à accorder à tout administrateur de la Société de modifier le registre des actions de la société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises lors de la présente assemblée.

8. Divers.

L'assemblée générale prend par vote unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital d'un montant de vingt-huit mille huit cent cinquante-quatre euros et soixante-dix-huit cents (EUR 28.854,78) pour l'apporter de son montant actuel de cinquante-sept mille sept cent neuf euros cinquante-six cents (EUR 57.709,56) à vingt-huit mille huit cent cinquante-quatre euros et soixante-dix-huit cents (EUR 28.854,78) par l'annulation de mille cent soixante-quatre (EUR 1.164) actions sans indication de valeur nominale détenues par la Société elle-même.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de la valeur d'acquisition des actions annulées par rapport à leur pair comptable à la réserve spéciale mise en place lors du rachat des actions.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale constate que le solde de la réserve spéciale réintègrera le profit reporté.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux mille cent quarante-cinq euros et vingt-deux cents (EUR 2.145,22) pour l'apporter de son montant actuel de vingt-huit mille huit cent cinquante-quatre euros et soixante-dix-huit cents (EUR 28.854,78) représenté par mille cent soixante-quatre (1.164) actions sans indication de valeur nominale, à trente et un mille euros (EUR 31.000), par l'augmentation du pair comptable des actions existantes par conversion d'une partie du profit reporté de la société pour un montant de deux mille cent quarante-cinq euros et vingt-deux cents (EUR 2.145,22).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société, afin de refléter la réduction et l'augmentation de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille cent soixante-quatre (1.164) actions sans indication de valeur nominale.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'affecter au profit reporté l'excédent de la réserve légale d'un montant de deux mille six cent soixante-dix euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 2.670,96) après les prédites modifications du capital social de la Société, pour porter cette réserve légale à un nouveau montant de trois mille cent euros (EUR 3.100).

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser tout administrateur de la Société à modifier le registre des actions de la Société suite à la réduction de capital intervenue et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge à raison du présent acte, sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les membres du bureau de l'assemblée et les mandataires représentant les actionnaires l'ont requis de documenter le présent acte en langue Anglaise, suivi d'une version Française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après la lecture faite aux membres du bureau de l'assemblée et aux mandataires représentant les actionnaires, les membres du bureau de l'assemblée ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Muller, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008, LAC/2008/39412. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127717/5770/200.

(080149134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social de la société, le 18 août 2008 à 10.00 heures*

Après délibération, et avoir acté les démissions de Messieurs Per Gustaf Axman, Matti Kinnunen et Anders Ljungh, comme président et membres du Conseil d'Administration de la Banque respectivement, le président soumet à l'Assemblée les décisions suivantes pour approbation:

1. M. Mikael Ericson est élu comme Président du Conseil d'Administration de la Banque avec effet au 18 août 2008;
2. M. Christoffer Folkebo et Mme Catharina Lagerstam sont élus comme membres du Conseil d'Administration de la Banque avec effet au 18 août 2008;
3. A dater du 18 août 2008, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire à tenir le 16 mars 2009, le Conseil d'Administration de la Banque est donc composé comme suit:

- M. Mikael Ericson, Président - 12A Eriksbergsgatan, S-114 30 Stockholm, Suède
- M. Christoffer Folkebo - 27 Varingavägen, S-182 63 Djursholm, Suède
- Mme Catharina Lagerstam - 14A Karlavägen, S-114 31 Stockholm, Suède
- M. Anders Hultin - 1 Alpstigen, S-181 62 Lidingö, Suède
- M. Claes-Johan Geijer, Administrateur-Délégué — 40 Domaine Brameschhof, L-8290 Kehlen
- M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué - 29, rue Pierre Diederich, L-5692 Elvange.

Les décisions ci-dessus sont approuvées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Pour extrait conforme

M. Claes-Johan Geijer / M. Danilo Linosa

*Le Président / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2008127790/61/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Changreen, Société civile.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg E 3.958.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

- 1) Maître Jean MEDERNACH, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 2) Maître Paul MOUSEL, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 3) Maître Guy HARLES, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 4) Maître Claude KREMER, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 5) Maître Philippe DUPONT, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 6) Maître Simone RETTER, avocate, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 7) Maître Marc SUNNEN, avocat, demeurant professionnellement au 92, rue d'Arlon-Aarlenstraat, B-1040 Bruxelles;
- 8) Maître Claude NIEDNER, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 9) Maître Louis BERNS, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- 10) Maître François KREMER, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 11) Maître Sophie WAGNER-CHARTIER, avocate, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 12) Maître Michèle EISENHUTH, avocate, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 13) Maître Carine FEIPEL, avocate, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 14) Maître Eric FORT, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 15) Maître Isabelle LEBBE, avocate, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 16) Monsieur Christian BILLON, réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement au 18, rue d'Orange L-2267 Luxembourg;
- 17) Maître Christian POINT, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 18) Maître Thierry LESAGE, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 19) Maître Jean-Marc UEBERECKEN, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 20) Maître Olivier PETERS, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 21) Maître Pierre BEISSEL, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 22) Monsieur Michel RAFFOUL, consultant, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 23) NB Financial Solutions S.à r.l, une société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n ° B 122.147, ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Lesquels comparants sont dûment représentés par Mme Danièle Nosbusch, résidant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en vertu de 23 procurations datées respectivement des 23, 24, 25 et 26 Septembre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées «Ne Varietur» par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont décidé d'arrêter les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

### **1.- Dénomination, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les associés ci-avant une société civile qui prend la dénomination de «CHANGREEN, Société Civile» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de participations dans Mercuria Services, une société anonyme constituée et existant sous les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.565, et dans The Directors' Office, une société anonyme constituée et existant sous les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.744 ainsi que dans toute société résultant d'une fusion ou de toute autre réorganisation de ces sociétés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à ces opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

La Société peut en outre faire toutes sortes d'opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la Société.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture, la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens propres de la Société, ni s'immiscer en aucune matière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

### **II.- Apports, capital social, transmission des parts, responsabilité des associés**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix mille trois cent quarante euros trente-cinq centimes (EUR 10.340,35) représenté par deux cent six mille huit cent sept (206.807) parts d'une valeur nominale de cinq centimes d'euros (EUR 0,05) chacune.

**Art. 6.** Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts ou dans le pacte d'associés signé par tous les associés de la Société, doit s'opérer par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

**Art. 7.** Aucun associé ne peut céder par voie de vente, cession, transfert, apport, fusion, démembrement de propriété, usufruit, mise en gage, échange, attribution, nantissement, don, mutation entre vifs et par décès au profit notamment d'héritiers donataires et légataires autres que le conjoint survivant et les héritiers en ligne directe, ou autrement, même par adjudication en vertu d'une ordonnance de justice (tous ces actes étant compris dans le terme «Mutation»), tout ou partie de ses parts, quelle qu'en soit la catégorie, ou droits sur ces parts sauf si:

- cette Mutation est faite conformément aux dispositions du pacte d'associés signé par les associés de la Société; et si

- l'acquéreur des parts devient partie au pacte d'associés conclu entre les associés et qu'il a signé tous les documents nécessaires de l'avis du conseil de gérance de la Société.

En outre, toute Mutation réalisée au profit d'un tiers requiert l'approbation de l'assemblée générale des associés statuant à l'unanimité.

Toute Mutation de parts non conforme aux dispositions du présent article sera nulle et non avenue et la Société refusera de reconnaître cette Mutation.

Tout associé désirant effectuer une Mutation portant sur tout ou partie de ses parts, doit en informer le conseil de gérance, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du bénéficiaire de la Mutation.

En cas de refus d'approbation de l'assemblée générale pour une raison autre que le non respect des modalités de Mutation prescrites à l'alinéa 2 du présent article, et sauf si l'associé renonce au transfert, la Société est tenue de racheter les parts de cet associé pour un montant tel que défini à l'article 8. Le rachat comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

La Société est également tenue de racheter au prix défini ci-dessous les parts d'un associé qui souhaite se retirer de la société sans qu'un repreneur pour ses parts ne se présente.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la Société conformément aux stipulations des alinéas précédents.

**Art. 8.** Le prix des parts cédées conformément à l'article 7 est librement discuté entre les parties.

En cas de désaccord sur le prix des parts, ce prix sera fixé définitivement et sans recours par un collège de trois arbitres. L'arbitrage sera régi par le titre unique du Livre III du Nouveau Code de Procédure Civile (art. 1224 à 1251).

Les arbitres devront prendre leur décision au plus tard dans les trois mois après que le collège des arbitres aura été constitué ou complété, faute de quoi une nouvelle désignation d'expert devra intervenir. Les arbitres auront pour mission de déterminer la valeur vénale réelle des parts au moment de la cession. Dans l'accomplissement de leur mission, les arbitres tiendront compte de toutes données pertinentes et ils pourront procéder à toutes comparaisons utiles et entendre des tierces personnes. Leur sentence sera motivée. Les arbitres statueront sur les frais de l'arbitrage.

**Art. 9.** Le paiement aux cédants du prix des parts cédées soit à la Société, soit aux associés, doit s'effectuer au plus tard trois mois après la cession contre signature des documents de transfert des parts.

**Art. 10.** Le cessionnaire sera tenu par toutes les dispositions statutaires et/ou sous seing privé prises antérieurement à la date de cession par les associés.

**Art. 11.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 12.** Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital de la société.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente Société et sur les biens qui lui appartiennent.

### III.- Gérance, année sociale, assemblées

**Art. 13.** La Société est gérée par un collège de gérance. Le nombre minimum de gérants est de trois. Le conseil de gérance délibérera suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes. Les gérants n'ont pas besoin d'être présents physiquement aux réunions, ils peuvent participer et intervenir aux réunions par tout moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances. Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale. Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale.

**Art. 15.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée à concurrence de vingt-cinq mille euros (EUR 25,000) par la signature individuelle de chaque gérant et pour un montant illimité par les signatures conjointes de deux gérants.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil de gérance établira chaque année un bilan et un compte de pertes et profits au 30 juin et au 31 décembre.

**Art. 17.** Les assemblées des associés sont convoquées par un ou plusieurs gérants, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste avec un préavis de deux semaines au moins, sauf en cas d'urgence ou si tous les associés ont renoncé à ce délai et l'ordre du jour doit être indiqué dans les convocations. L'assemblée générale doit également être convoquée par le conseil de gérance dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins cinq pour cent (5 %) du capital social en font la demande par lettre recommandée en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée générale.

**Art. 18.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale endéans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 19.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers. Ils peuvent participer et intervenir aux assemblées générales par tout moyen de communication approprié.

Chaque membre de l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente de parts, sans limitation.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société et pour voter en assemblée.

**Art. 20.** Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 22 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un (1) mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première assemblée générale.

Les décisions sont prises à la majorité de deux tiers des voix des associés présents et représentés.

**Art. 21.** L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du conseil de gérance sur les affaires sociales, nomme et révoque les gérants, accorde ou refuse la décharge aux gérants, autorise les acquisitions et les ventes d'immeubles ou de participations, ainsi que les emprunts avec constitution de garanties réelles, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour, qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 22.** L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance, et se prononcer sur les cessions de parts conformément à l'article 7 des statuts.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents et représentés.

Les cessions de parts conformément à l'article 7 des statuts doivent être agréées par une délibération unanime de tous les associés.

#### IV.- Dissolution, liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

#### V.- Disposition générale

**Art. 24.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

##### *Souscription et libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparant déclarent souscrire le capital comme suit:

|   |        |
|---|--------|
| 1) Maître Jean MEDERNACH, prénommé, vingt mille quatre cents . . . . .        | 20.400 |
| 2) Maître Paul MOUSEL, prénommé, vingt mille quatre cents . . . . .           | 20.400 |
| 3) Maître Guy HARLES, prénommé, vingt mille quatre cents . . . . .            | 20.400 |
| 4) Maître Claude KREMER, prénommé, vingt mille quatre cents . . . . .         | 20.400 |
| 5) Maître Philippe DUPONT, prénommé, vingt mille quatre cents . . . . .       | 20.400 |
| 6) Maître Simone RETTER, prénommée, dix mille deux cents . . . . .            | 10.200 |
| 7) Maître Marc SUNNEN, prénommé, vingt mille quatre cents . . . . .           | 20.400 |
| 8) Maître Claude NIEDNER, prénommé, dix mille deux cents . . . . .            | 10.200 |
| 9) Maître Louis BERNS, prénommé, deux mille cinq cents . . . . .              | 2.500  |
| 10) Maître François KREMER, prénommé, deux mille cinq cents . . . . .         | 2.500  |
| 11) Maître Sophie WAGNER-CHARTIER, prénommée, deux mille cinq cents . . . . . | 2.500  |
| 12) Maître Michèle EISENHUTH, prénommée, deux mille cinq cents . . . . .      | 2.500  |
| 13) Maître Carine FEIPEL, prénommée, deux mille cinq cents . . . . .          | 2.500  |
| 14) Maître Eric FORT, prénommé, deux mille cinq cents . . . . .               | 2.500  |
| 15) Maître Isabelle LEBBE, prénommée, deux mille cinq cents . . . . .         | 2.500  |
| 16) Monsieur Christian BILLON, prénommé, vingt mille quatre cents . . . . .   | 20.400 |
| 17) Maître Christian POINT, prénommé, deux mille cent . . . . .               | 2.100  |
| 18) Maître Thierry LESAGE, prénommé, deux mille cent . . . . .                | 2.100  |

|   |         |
|---|---------|
| 19) Maître Jean-Marc UEBERECKEN, prénommé, deux mille . . . . .                               | 2.000   |
| 20) Maître Olivier PETERS, prénommé, deux mille . . . . .                                     | 2.000   |
| 21) Maître Pierre BEISSEL, prénommé, deux mille . . . . .                                     | 2.000   |
| 22) Monsieur Michel RAFFOUL, prénommé, cinq mille quatre cent quarante . . . . .              | 5.440   |
| 23) NB Financial Solutions S.à.r.l., prénommée, dix mille quatre cent soixante-sept . . . . . | 10.467  |
| Total: . . . . .  | 206.807 |

Ces parts sont intégralement libérées par des apports en nature consistant en l'apport de 206.807 actions de Mercuria Services, une société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.565, représentant approximativement 98,80 % des actions de cette société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Il résulte d'un certificat délivré par le conseil d'administration de Mercuria Services, émis le 26 septembre 2008 que:

- les personnes dont question ci-dessus sont propriétaires de 206.807 actions de Mercuria Services, soit approximativement 98,8 % du capital social total;
- les actions apportées sont entièrement libérées;
- les apporteurs sont les seuls ayants droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des 206.807 actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune de ces actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- les conditions à la libre transmissibilité de ces actions posées par la loi luxembourgeoise et/ou les statuts de la société ont été respectées;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société requises au Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;
- en date du 26 septembre 2008, les deux-cent six mille huit-cent sept (206.807) actions à apporter ont une valeur minimale de quatre cent vingt-quatre mille quatre cent onze euros (EUR 424.411,-), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur les bilans de la Société au 31 juillet 2008, après prise en compte d'une estimation des éventuels pertes et profits de la Société depuis ce jour. Le bilan au 31 juillet 2008 restera ci-annexé.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La différence éventuelle entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de prime d'émission de la société.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

*Frais*

Toutes les conditions prévues par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, ont été respectées afin d'exonérer l'apport ci-dessus du droit d'apport.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille sept cents euros (EUR 1.700).

*Première assemblée générale*

Et aussitôt les soussignés, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat:
  - a. Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, réviseur d'entreprises, née à Redange (France) le 3 mai 1953, résidant professionnellement à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme;
  - b. Monsieur Guy Harles, avocat, né à Luxembourg le 4 mai 1955, résidant professionnellement à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme;
  - c. Monsieur Claude Kremer, avocat, né à Luxembourg le 27 juillet 1956, résidant professionnellement à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Nosbusch, G. Lecuit.

122156

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008, LAC/2008/39568. - Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008127619/220/241.

(080148967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Saga Select, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.869.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de SAGA SELECT a pris à l'unanimité, en date du 8 juillet 2008, la décision de nommer M. Henry Shohet, résidant n° 16, rue Chantefleur CH-1234 Vessy - Switzerland, comme délégué à la gestion journalière des avoirs du compartiment BEQUIA GLOBAL. Le mandat prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

*Pour Saga Select*

Pictet Funds (Europe) S.A.

George-Marios Prantzios / Christopher Misson

Référence de publication: 2008128024/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05894. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Hôtel du Moulin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 6, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 98.574.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128111/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01277. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Luxus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3651 Kayl, 50, rue Joseph Müller.

R.C.S. Luxembourg B 127.636.

—  
*Acte portant cession de parts sociales de la société*

Monsieur José Julio ALVES DA COSTA MELO, demeurant à L-3676 Kayl, 40, rue de Schifflange;

et

Monsieur Detlef MILLEN, demeurant à D- 54293 Trier, Quinter Strasse, 112 A;

ont procédé de la manière suivante à une cession de parts sociales:

*Cession de parts*

Monsieur MILLEN cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur ALVES DA COSTA MELO qui accepte, cinquante (50) parts sociales, lui appartenant dans la société LUXUS S.à.r.l.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

*Prix*

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix unitaire de un (1) € symbolique la part que le cessionnaire a payé à l'instant même au cédant qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance.

122157

*Notification à la société*

Monsieur ALVES DA COSTA MELO, pris en sa qualité de gérant de la société prend également acte de cette cession pour compte de la société.

*Démission du gérant technique*

Monsieur MILLEN démissionne comme gérant technique de la société, démission acceptée par Monsieur ALVES DA COSTA MELO tant à titre personnel que pour compte de la société.

*Transcription au registre de commerce*

Monsieur ALVES DA COSTA MELO autorise Monsieur MILLEN de faire procéder à toute modification impliquant la présente au registre de commerce et ce également au niveau de la gérance de la société.

Fait en triple à Luxembourg, le 15 juillet 2008.

J. ALVES DA COSTA MELO / D. MILLEN

Gérant / -

Référence de publication: 2008127448/302/34.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Antarex International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.257.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 septembre 2008*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Andrea Castaldo, décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 20 juillet 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

*Administrateurs de catégorie A:*

- MM. - Giuseppe Scortecci, administrateur de société, né le 3 avril 1939 à Pergine Valdarno (Arezzo)(Italie), demeurant professionnellement 2/R Via Vecchia Aretina, I-52029 Castiglion Fibocchi (AR) (Italie), administrateur  
- Giancarlo Stocchi, administrateur de société, né le 5 mai 1933 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement 2/R Via Vecchia Aretina, I-52029 Castiglion Fibocchi (AR) (Italie), administrateur

*Administrateur de catégorie B:*

- MM. - Sébastien Felici, employé privé, né le 31 mai 1978 à Villerupt (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;  
- Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
- Eric Scussel, employé privé, né le 01 juillet 1974 à Villerupt (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008127451/24/34.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Guardian Glass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 62.403.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
des Actionnaires de la Société du 19 décembre 2007*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 19 décembre 2007 au siège de la société, Zone Industrielle Wolser - L-3452 Dudelange, que le Conseil d'Administration de la société a décidé de retirer James D. Moore et René Fiorese, Administrateurs du Conseil d'Administration.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire  
des Actionnaires de la Société du 18 avril 2008*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 avril 2008 au siège de la société, Zone Industrielle Industrielle Wolser - L-3452 Dudelange, que le Conseil d'Administration de la société a décidé de nommer Gabor Harakaly, dont l'adresse professionnelle se situe Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, en tant que nouvel Administrateur du Conseil d'Administration et de retirer David B. Jaffe, Administrateur du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration nomme également Jean-Luc Pitsch en tant que personne chargée du contrôle des comptes.

*Avis pour publication*

Il est à noter que l'adresse professionnelle des Administrateurs Jean-Pierre de Bonhome, Jean-Luc Pitsch, se situe à «zone industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127422/3123/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**LBREP II Primmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.461.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

*LBREP Il Primmo S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008127925/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Arc Advisory Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.631.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2008 que:

Le siège social est transféré du 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 111, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 29/09/2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008128072/5878/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Hôtel du Château S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 1, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 88.057.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128145/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00630. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Hôtel du Moulin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 6, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 98.574.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128115/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01278. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**European Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 10.903.

—  
*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 juin 2007:*

- L'Assemblée a accepté les démissions des deux Administrateurs, Monsieur Gérard Muller et Madame Geneviève Blauen-Arendt.

- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement des Administrateurs démissionnaires en nommant M. Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et la société Director S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg aux fonctions d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

- L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008128000/1629/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Monterey Capital III Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.251.700,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.335.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128085/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08080. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Société Immobilière Nuts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 80.608.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128094/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01260. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Consultis Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 94, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.292.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 02.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128113/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08914. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---